

1. DÉFINITIONS

1.1. Dans le cadre des présentes Conditions Particulières (les "Conditions Particulières"), les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales :

AntiVirus : système de détection des virus véhiculés dans les flux non cryptés supportés par les protocoles standard tels que http, ftp ou smtp ;

Service CleanPipe Easy : service fourni par POST Telecom offrant la combinaison des systèmes AntiVirus, URL filtering, IPS et Firewall ;

Conditions Générales : les conditions générales de vente de POST Telecom en vigueur (selon le cas, pour des Clients consommateurs ou professionnels) ;

Firewall : système de détection et de blocage des tentatives d'intrusion malveillante dans le réseau informatique ou sur l'ordinateur du Client ;

IPS : permet de stopper des attaques non détectées par un pare feu traditionnel ainsi que la détection d'anomalies et de menaces pour lesquelles aucune signature n'a été développée ;

URL filtering : système d'identification et de blocage de l'accès aux sites web classifiés comme non désirés par le Client ; les sites non classifiés sont autorisés par défaut et classifiés dans le groupe adéquat dans les 2 semaines qui suivent leur apparition sur Internet.

2. PORTEE

Les présentes Conditions Particulières sont applicables à tout Contrat de Service CleanPipe Easy pour lequel leur application a été dûment notifiée au Client.

3. DESCRIPTION ET SOUSCRIPTION DU SERVICE CLEANPIPE EASY

3.1. Le Service CleanPipe Easy permet de détecter un trafic internet malveillant et/ou non désiré par le Client ; il est couvert par les modules suivants : AntiVirus, URL filtering et Firewall. Le contrôle et le traitement du trafic est effectué sur la connexion au service d'accès Internet fixe basé sur la fibre optique avant même qu'il n'atteigne les Installations Client.

3.2. Le Service « CleanPipe Easy » est réservé aux Clients (i) qui ont souscrit à un service d'accès Internet fixe basé sur la fibre optique de POST Telecom (ii) qui ont expressément demandé l'initialisation du Service CleanPipe Easy via la commande accessible en ligne sur le site www.post.lu, et (iii) qui ont souscrit à l'abonnement mensuel afférent.

4. CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Le Client doit utiliser les fonctionnalités du Service CleanPipe Easy conformément aux présentes Conditions Particulières, aux conditions particulières applicables au service d'accès Internet fixe basé sur la fibre optique de POST Telecom mais également, de manière générale, à la réglementation en vigueur.

4.2. L'Activation du Service « CleanPipe Easy » se fait grâce au mot de passe d'accès du Client. Le Client est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe et s'engage à le conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

5. DISPONIBILITE DU SERVICE « CLEANPIPE EASY »

5.1. POST Telecom s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour maintenir accessible le Service CleanPipe Easy 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

6. RESPONSABILITES

6.1. Le Client déclare expressément qu'il est le seul responsable du contenu des communications transmises. A ce titre, le Client décharge POST Telecom, ainsi que les sociétés du groupe POST, ses représentants, ses salariés, ses partenaires, et les garantit quant aux revendications de tiers à l'égard de ce contenu, de sa licéité, de sa qualité ou de son exactitude. Cette garantie implique notamment que le Client assistera POST Telecom dans sa défense et indemniser POST Telecom de tout dommage résultant pour elle d'une telle réclamation.

6.2. De manière générale, le Client accepte irrévocablement et inconditionnellement d'indemniser et de garantir POST Telecom, ainsi que les sociétés du groupe POST, ses représentants, ses

salariés, ses partenaires, contre toutes actions, plaintes, responsabilités, pertes, coûts, dépenses (en particulier les frais et honoraires d'avocat, frais d'expert, frais de justice, indemnités éventuelles, manque à gagner, etc...), quelle qu'en soit la nature, résultant directement ou indirectement du non-respect par le Client de l'une de ses obligations.

6.3. Le Service CleanPipe Easy permet d'effectuer un contrôle du trafic transitant par la connexion d'accès Internet fixe basé sur la fibre optique sans que POST Telecom ne puisse garantir la détection de toute communication ou élément informatique malveillant, même connu. Le Service CleanPipe Easy n'a pas vocation à contrôler le transit des données provenant des Installations Client.

6.4. Le Service CleanPipe Easy est tributaire des caractéristiques et contraintes d'Internet bien connues du Client. Ainsi, le Client reconnaît expressément être conscient du fait que les transmissions de données d'informations via Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes.

7. DURÉE ET RÉSILIATION

7.1. Le Contrat de Service « CleanPipe Easy » est conclu pour une durée indéterminée.

7.2. Par dérogation à l'article 13.2 des Conditions Générales pour Clients Consommateurs et à l'article 18.2 des Conditions Générales pour Clients professionnels, POST Telecom met fin au Contrat de Service CleanPipe Easy en adressant un courrier électronique à l'adresse électronique @pt.lu qui est liée à l'abonnement de son accès Internet. Le Client met fin Contrat de Service CleanPipe Easy via la procédure de désactivation disponible en ligne sur le site www.post.lu.